

Pour toutes informations sur notre volet social, pour lire ou relire nos communications, pour entrer en relation avec vos représentants, pour adhérer en ligne, rendez-vous sur notre Site Internet : www.su-caz.fr

SU 04 / 18

Nice le 8 juin 2018

Accord relatif aux déplacements et frais professionnels

Le Syndicat Unifié améliore l'existant

L'accord relatif aux déplacements et frais professionnels arrivant à échéance, la Direction a engagé des négociations avec les Organisations Syndicales afin d'aboutir à un nouvel accord. Comme à l'accoutumée, nous avons abordé cette négociation avec pour but d'améliorer l'accord existant.

Les propositions que nous avons faites, ont été retenues par la Direction, à savoir :

- Hausse de 140 € à 150 € pour la prise en charge en région parisienne des frais d'hôtel et petit déjeuner.
- Hausse du repos forfaitaire de 2h à 3h lors des déplacements exceptionnels hors de la CECAZ.

Nous avons aussi obtenu la possibilité de prendre un taxi remboursé partiellement ou totalement à partir de 3 personnes pour les déplacements Paris / aéroport (remboursement sur la base du ticket journée, soit 18.96 euros par salarié). Des consignes seront données en ce sens aux Directions.

Comme il s'agit du renouvellement d'un accord existant pour lequel nous avons obtenu des avancées, nous avons décidé de le signer, sans consultation préalable de nos adhérents.

Enfin, lors de la dernière réunion, nous avons sollicité la Direction afin de renégocier aussi certains points de l'accord de mobilité qui dans son application met en évidence les graves manques et pertes financières validés par les signatures de FO et de la CGC

Affaire à suivre....

Les Délégués Syndicaux :
Norbert DUPRAY, Isabelle FAYOLLE et Karim HACEN